

" Béni soit Jéhovah Dieu, le Dieu d'Israël, qui seul fait des prodiges ! Béni soit à jamais son nom glorieux ! Que toute la terre soit remplie de sa gloire ! *Amen ! Amen !* " (1).

Il y a plus qu'un souhait, plus même qu'un acquiescement dans ces paroles de Banaïas, fils de Joïada (2). David lui prescrit de conduire à Gihon, pour qu'il y soit sacré, son fils Salomon : " Il régnera en ma place, lui déclare-t-il : c'est lui que j'établis pour être le chef d'Israël et de Juda. *Amen !* " répond Bananias. Qu'ainsi l'ordonne Jéhovah, le Dieu du roi mon Seigneur ! " Par là, ne s'engageait-il point à défendre l'héritier du trône contre les compétitions qui pourraient se produire ?

L'*Amen* de Jérémie marque une obéissance aussi prompte et aussi dévouée (3). Il a reçu du Très-Haut la mission de rappeler " aux hommes de Juda et aux habitants de Jérusalem " l'alliance déjà contractée au sortir de l'Egypte : " Ecoutez ma voix, doit-il leur dire de la part du Seigneur ; faites tout ce que je vous commanderai !... afin que j'accomplisse le serment que j'ai fait à vos pères de leur donner un pays où coulent le lait et le miel... " — A ce mandat, rapporte-t-il, je répondis ; " *Amen, Jéhovah !* "

Ce mot *Amen*, quand il se présente pour appuyer une affirmation, traduit une telle certitude qu'Isaïe a pu écrire : " Quiconque voudra être béni sur la terre se bénira par le Dieu de vérité : *in Deo Amen* ; quiconque jurera sur la terre, jurera par le Dieu de vérité : *in Deo Amen* " (4) ; et l'auteur de l'Apocalypse renchérit encore ; c'est le Verbe éternel qui lui dicte : " Ecris à l'Ange de l'Eglise de Laodicée : " Voici ce que dit l'*Amen* ", lisez : " la Vérité même " comme vous engageant à le faire, les mots suivants, mis en apposition : " Le témoin fidèle et véritable. " (5).

Est-il étonnant que, tant de fois, le Maître divin ait employé ce terme pour donner plus de force à ses déclarations, à ses promesses, à ses menaces ? " *Amen, Amen dico vobis*, en vérité, en vérité, je vous le dis, je n'ai point trouvé

(1) *Ps.*, LXXI, 19 ; XL, 14 ; LXXXIX, 53, etc.

(2) *I Reg.*, I, 36.

(3) *Jérem.*, XI, 1-5.

(4) *Is.*, LXV, 16.

(5) *Apoc.*, III, 14.